

RÉGION SUD-OUEST DE L'OcéAN INDIEN

 MADAGASCAR  LA RÉUNION  MAYOTTE  COMORES  MAURICE  SEYCHELLES 


ÉTAT DES LIEUX DE LA BIODIVERSITÉ



10ème des 36 points chauds de biodiversité mondiale



Région d'environ 600 000 km², Madagascar représentant 95 % de la superficie totale



Plus de **11 200 espèces** de plantes supérieures endémiques sont de Madagascar



211 espèces de mammifères dont 95 % endémiques



365 espèces d'amphibiens du point chaud dont 1 seule n'est pas endémique



496 espèces de reptiles, dont 94 % sont endémiques

Point chaud* mondial de la biodiversité, les 6 îles de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles, Mayotte et La Réunion) se placent au 8ème rang parmi les zones prioritaires en termes d'habitats demeurant intacts (environ 10 % de la surface originelle). La diversité de faune et de flore est frappante à Madagascar avec un **taux d'endémisme très élevé** au niveau des espèces. Bien que d'une faible superficie terrestre, les autres territoires insulaires contribuent pour beaucoup à la diversité naturelle du point chaud, également avec des taux d'endémisme insulaire importants. L'importance du point chaud est particulièrement élevée pour les mammifères, parmi lesquelles les lémuriens. Certains groupes ont déjà connu un fort taux d'extinction à l'instar des tortues géantes dont ne subsiste plus que la tortue d'Aldabra (*Aldabrachelys gigantea*). La **biodiversité marine** est aussi exceptionnelle, tant par les niveaux d'endémisme (coraux, espèces sur les côtes et dans les fosses marines) que pour l'importance internationale des populations de certaines espèces à large répartition, comme les cétacés et les tortues marines.

*Ces zones géographiques se définissent par une grande richesse en matière de biodiversité, contenant au moins 1 500 espèces de plantes vasculaires endémiques mais dont plus de 70 % des habitats primaires ont disparu.

INDICATEURS DE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

Espèces endémiques par catégories IUCN

Catégories IUCN	Nombre d'espèces endémiques	Nombre d'espèces totales	% d'espèces endémiques
Eteinte au niveau mondial	100	105	95 %
Eteint à l'état sauvage	2	2	nd
En danger critique	873	900	97 %
En danger	2 036	2 255	90 %
Vulnérable	1 288	1 414	91 %
Quasi menacé	460	529	87 %
Préoccupation mineure	1 717	5 340	32 %
Données insuffisantes	485	757	64 %

Des menaces nombreuses et diversifiées pèsent sur la biodiversité

Dans les pays les plus pauvres - Comores et Madagascar - les principales menaces pesant sur la biodiversité sont des **conséquences de la pauvreté**. Les populations rurales, qui connaissent une forte progression démographique et qui ne peuvent accéder à d'autres activités économiques, exercent une pression toujours plus forte sur les écosystèmes naturels : surexploitation des espèces, surconsommation de bois-énergie, déforestation pour étendre le domaine cultivable, pratiques agricoles et pastorales peu respectueuses des sols et des ressources en eau, sont les moteurs d'une spirale tendant à dégrader toujours plus l'environnement et à fragmenter les espaces naturels jusqu'à menacer leur maintien à long terme.



A Maurice, aux Seychelles ou La Réunion, l'état de dégradation est déjà avancé pour la plupart des écosystèmes. Ceux-ci, souvent dégradés ou persistant uniquement sur

de petits espaces, ont perdu de leur résilience et sont particulièrement sensibles aux pressions additionnelles causées par les espèces exotiques envahissantes, par le changement climatique, et plus généralement par toutes les modifications environnementales.

QUELS SONT LES FACTEURS DE PERTE DE BIODIVERSITÉ ?

Espèces envahissantes

Elles constituent la menace majeure pour la biodiversité aux Seychelles, à Maurice, Rodrigues et à la Réunion. La liste régionale des plantes invasives des îles de la zone sud-ouest de l'Océan Indien recense 414 espèces de plantes exotiques envahissantes, citées comme telles sur au moins une île de la région (plus de 50 % de plantes herbacées).

Changement climatique

Les petits états insulaires sont très vulnérables aux conséquences du changement climatique : hausse des températures, précipitations extrêmes, mais aussi sécheresses prolongées, glissement de terrain, hausse du niveau de la mer, dégradation des écosystèmes marins et acidification de la mer.

Changement utilisation des terres / mers

La déforestation constitue la 1ère menace sur la biodiversité à Madagascar mais aussi à Mayotte et aux Comores. A Maurice, La réunion, Seychelles, l'urbanisation croissante impacte les eaux de par leur pollution, la sédimentation et le développement d'espèces exotiques envahissantes. Le phénomène, amplifié sur le littoral, impacte les récifs coralliens.

Pollution

La menace liée à la pollution progresse : pollution chimique et eutrophisation des eaux intérieures et marines, rejet des déchets ménagers dues au développement économique, au manque de sensibilisation et au manque de traitement des eaux usées. La pollution par les débris est à souligner : débris marins, plastique causant la mort de certains animaux marins.

Surexploitation des ressources

La surpêche, les techniques de pêche non sélectives ou destructrices (ex. DCP pour le thon), la pêche illégale et le braconnage menacent les ressources marines de la région. L'exploitation illégale de faunes (ex. tortues) et flores (ex. bois de rose à Madagascar) mais aussi l'abattage massif de certaines espèces, perçues comme ravageuses (sur des produits agricoles), représentent une menace majeure sur la biodiversité.

UN ENSEMBLE HÉTÉROGÈNE DE PAYS SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIOÉCONOMIQUE

La **croissance démographique** de Madagascar est particulièrement forte, avec une croissance annuelle d'environ 2,8 %, relativement supérieure à celle des autres territoires de la région (à l'exception des Comores). Aux Comores, la densité moyenne est très élevée (407 hab/km² et jusqu'à 707 à Anjouan) tout comme à l'île Maurice (628 kab/km²).

Une **économie à deux vitesses** dans cette région du Sud-Ouest de l'océan Indien :

1. une économie dynamique en croissance à Maurice et aux Seychelles (et à La Réunion) reposant essentiellement sur i) le **tourisme** (20 à 30 % du PIB respectivement à Maurice et aux Seychelles), ii) la **pêche**, iii) le **secteur offshore** et iv) l'**industrie** (manufacturière à Maurice) ;
2. un niveau de développement économique plus faible, et **taux de pauvreté élevé** marquant les Comores, Madagascar et Mayotte où l'économie repose principalement sur le **secteur agricole** et la **pêche**, contribuant en moyenne à près de 35 % du PIB (Madagascar, Comores). A Madagascar, l'élevage concerne plus de 70 % des ménages ruraux malgaches. Outre la production vivrière, des cultures de rente sont produites aux Comores (ylang-ylang, vanille et clou de girofle) et à Madagascar (vanille, girofle mais aussi la crevette), où les activités minières se développent également. Aux Comores, à Madagascar et à Mayotte, le potentiel (éco)touristique reste sous exploité bien que source d'opportunités.



Plants Mangrove, Maurice - Odysseo / VARUNA

Du fait de leur superficie limitée, orientée principalement vers d'autres activités que l'agriculture, les petits états insulaires sont **fortement dépendant des importations de leurs aliments** (à plus de 70 % pour les Seychelles, 77 % pour Maurice).

Le changement climatique menace la pérennité de l'économie des petits états insulaires de la région.



Dragonfly (Pantala sp.), plage de l'Anse Mais - Heriandrianina Roderic Mahasoa - VARUNA

GRANDS ENJEUX POUR LE SECTEUR PRIVÉ EN LIEN AVEC LA BIODIVERSITÉ

L'agriculture, premier contributeur au PIB et secteur essentiel de revenus à Madagascar, à Mayotte et aux Comores, est menacée par la dégradation des terres arables. La déforestation due au défrichement agricole, au surpâturage et à la culture sur brûlis constitue la 1^{ère} menace pour la biodiversité à Madagascar. Cette détérioration impacte des **services écosystémiques** clés, comme la purification de l'eau et la régulation des inondations.

L'offre énergétique est dominée par le **bois énergie** à Madagascar, Mayotte et aux Comores. Le bois, est aussi utilisé pour la distillation de l'Ylang-ylang aux Comores. Il provient essentiellement des forêts terrestres et de mangroves à Madagascar, mais aussi d'espèce exotiques envahissantes prisées pour leur qualité (goyavier de Chine aux Comores, avocat marron à Mayotte). La part d'énergie renouvelable (d'origine hydraulique, solaire, éolienne) reste encore marginale bien que présentant un fort potentiel à Madagascar par exemple.

Le carbone bleu, stocké par les écosystèmes océaniques (herbiers marins, mangroves) pourrait séquestrer jusqu'à **quatre à cinq fois** plus de carbone par hectare que les forêts terrestres, jouant un rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les Seychelles élaborent actuellement une politique novatrice dédiée au carbone bleu, s'engageant à protéger 50 % de leurs habitats d'herbiers marins et de mangroves d'ici 2025, et 100 % d'ici 2030. Madagascar vient de lancer la plus grande initiative communautaire de financement de la conservation du carbone des mangroves au monde.

L'économie bleue (pêche, tourisme côtier, aquaculture, énergies renouvelables) représente l'un des principaux moteurs de croissance économique stratégique pour Maurice (1,28 millions de km² de zone économique exclusive), les Seychelles (1,34 millions de km²) et Madagascar (1,14 millions de km²). Maurice ambitionne de doubler son PIB bleu pour atteindre 20 % à moyen terme. La **pêche thonnière**, détenue principalement par des capitaux étrangers, constitue un enjeu majeur en matière de biodiversité du fait de son impact sur les ressources marines (surpêche, DCP, impact sur les coraux).

LA GOUVERNANCE RELATIVE AUX ENJEUX DE BIODIVERSITÉ

La conservation de la biodiversité relève non seulement des ministères de l'environnement, mais aussi des différents ministères sectoriels sur les 6 territoires. Les lois-cadres intègrent des directives importantes pour la protection des écosystèmes telles que la loi littoral, la loi sur l'eau, la loi montagne et les lois relatives à la gestion des forêts. Les 6 territoires de la région ont mis en place des **aires protégées**, de superficies et d'importances variables mais dont l'extension constitue un objectif: aux Seychelles, les 13 aires marines protégées couvrent 50 % de sa superficie terrestre et 30 % des eaux territoriales ; En 2021, La Réunion comptait 44 % de sa surface terrestre en territoire protégé et 80 % des récifs coralliens proches des côtes étaient classés Réserve Naturelle nationale Marine. A Madagascar, les 123 aires protégées couvrent une superficies correspondant à 10,8 % du territoire terrestre et 11,8 % des mers côtières.

La société civile est très engagée sur les questions de protection de la biodiversité, en termes de plaidoyer et de mobilisation de fonds internationaux. Aux Seychelles, la conservation a été facilitée par des mécanismes financiers innovants, comme le premier échange dette-nature pour la protection des océans (2015) et les premières obligations bleues souveraines (2018), un instrument financier novateur destiné à financer des projets marins et halieutiques durables. A Maurice et aux Seychelles, des taxes spécifiques sur la RSE ont été introduites à partir de 2009 dans le but de financer des activités bénéfiques à l'environnement et au bien-être humain. Aux Seychelles cette taxe a finalement été supprimée en 2021 ; A Maurice elle est passée de 2 % des profits de l'entreprise (après suppression des dividendes et des taxes) à 0,5 %.



Tropidophora fimbriata - Fabrice Davy - VARUNA

Au niveau international, tous les territoires ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique et sont signataires de plusieurs conventions internationales sur la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des bénéfices issus des ressources génétiques. Parmi elles figurent la Convention RAMSAR (1971) sur les zones humides, la CITES (1973) sur le commerce des espèces menacées, la convention de Nairobi sur la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de l'Afrique orientale, la Convention sur le patrimoine mondial (1972) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1992). La mise en oeuvre de ces différentes conventions au niveau national est inégale selon les territoires.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources :

- CEPF, Groupement Conservation International – BIOTOPE – Missouri Botanical Garden – ASITY Madagascar ; Dec 2022 ; Hotspot de Madagascar et des îles de l'Océan Indien, Profil d'écosystème
- Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique <https://dev-chm.cbd.int/secrетariat?lg=fr>

Scannez ce QR code pour découvrir l'ensemble des études réalisées sur l'état des lieux de la biodiversité dans le Sud-Ouest de l'océan Indien
flipbook.capbusiness.io/biodiversite/

CONTACTS

Fiche conçue et réalisée dans le cadre du projet "Business for Biodiversity" porté par Cap Business Océan Indien dans le cadre du Programme Varuna Biodiversité
Rédaction et conception : Julie Louvel, Marta Morin-Kasprzyk et Aude Mathieu (ACK International)
Pour plus d'informations, contactez biodiversite@capbusiness.io

